

Détective privé/-e

Nature des tâches

Les détectives privés peuvent prendre en charge les tâches les plus diverses et travailler aussi bien pour le droit civil que pour le droit pénal. Leurs contrats sont conclus avec des entreprises tout autant qu'avec des personnes privées. Les assurances, les banques, les entreprises industrielles, les cabinets d'avocats font appel à eux. Ils interviennent en cas de suspicion d'espionnage industriel, obtiennent des preuves concernant la criminalité en col blanc, font des recherches sur des objets ou des personnes. On fait appel à eux pour des affaires d'assurance ou de brevet, pour vérifier des dispositifs de sécurité. Ils sont tenus au code de déontologie de leur syndicat professionnel et doivent être inscrits au registre du commerce.

Conditions d'admission

Le syndicat des détectives privés suisses impose les conditions d'admission suivantes : a) citoyenneté suisse ou permis de résident C + b) réputation irréprochable + c) 2 années au moins de pratique professionnelle + d) réussite à l'examen juridique + e) lieu de résidence et d'exercice de l'activité en Suisse.

Condition physique exceptionnelle, résistance, goût pour les recherches, sens aiguë de l'observation, connaissances juridiques et économiques, bonne mémoire, discrétion, flexibilité.

Formation

Il n'existe pas une formation réglementée.

a) Formation en emploi auprès des agences, âge minimal 20 ans.

b) Formation à l'Ecole professionnelle de détectives privés, d'agents de sécurité et de gardes du corps (Sion).

Perspectives

Cours de perfectionnement.